

Chapitre 20

Finances publiques

20.1 Statistique consolidée des finances publiques

La statistique détaillée des recettes consolidées des administrations publiques par source et des dépenses consolidées par fonction pour les années 1965-69 figure au tableau 20.1. Cette présentation globale montre la relation qui existe entre le gouvernement et le public pour ce qui est des recettes réalisées et des services fournis. Pour obtenir un chiffre général brut consolidé, on a exclu des sources de recettes brutes et des fonctions de dépenses brutes de nature générale de chaque palier de l'administration publique, tous les transferts de nature générale tels que les subsides statutaires fédéraux et les paiements de péréquation versés aux provinces ainsi que tous les transferts de nature spécifique tels que les contributions fédérales aux régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie. Les recettes et dépenses brutes ont continué à augmenter pendant la période, mais après le déficit sans précédent enregistré en 1967 l'écart a continué de décroître au cours de 1968 pour s'établir à -43.5 millions de dollars en 1969.

20.2 Finances fédérales

20.2.1 Comptes généraux

Les tableaux 20.2 à 20.6 donnent la statistique financière de l'administration fédérale établie conformément aux concepts révisés de la gestion financière publiés par Statistique Canada dans *Le système canadien des statistiques de la gestion financière des administrations publiques* (n° de catalogue 68-506). La statistique financière présentée aux tableaux 20.7 et 20.8 est tirée directement des *Comptes publics du Canada*.

Les tableaux 20.2 et 20.3 donnent le détail des recettes et dépenses générales brutes pour les années terminées le 31 mars 1970 et 1971. Les recettes sont montées de 15,825 millions de dollars à 16,642 millions, et les dépenses de 13,767 millions à 15,728 millions.

Les transferts par l'administration fédérale aux administrations provinciales, territoriales et locales pour l'année terminée le 31 mars 1971 sont indiqués au tableau 20.4. On peut trouver les chiffres correspondants pour l'année précédente dans l'*Annuaire du Canada 1972*, pp. 1231-1235.

Le tableau 20.5 donne le bilan financier de l'administration fédérale au 31 mars 1970 et 1971. Quant au tableau 20.6, il analyse la dette obligataire brute selon le taux d'intérêt moyen, l'échéance moyenne et le lieu du remboursement au 31 mars, 1970-72.

Outre le montant brut de la dette obligataire directe, le gouvernement du Canada a pris à sa charge certains éléments de passif conditionnel. Les principales catégories de cette dette indirecte ou conditionnelle sont la garantie des prêts assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation et les obligations garanties des Chemins de fer Nationaux du Canada. Le reste comprend principalement la garantie des prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé, aux cultivateurs et aux étudiants d'université, et les garanties au titre de la Loi sur l'expansion des exportations. Le tableau 20.7 donne le détail de la dette garantie du gouvernement du Canada au 31 mars 1972.

Le tableau 20.8 résume l'état de la dette publique (intérêt et montant à rembourser) pour la période 1968-72. On trouvera dans les *Comptes publics du Canada* des renseignements détaillés sur la dette non échue et sur les bons du Trésor en circulation, ainsi que sur les nouvelles émissions de titres du gouvernement fédéral. Ces renseignements sont résumés en fonction de la classification type dans la publication de Statistique Canada intitulée *Finances de l'administration publique fédérale* (n° de catalogue 68-211).

20.2.2 Impôts des particuliers et des corporations

La statistique des perceptions au titre de l'impôt sur le revenu est recueillie au moment où s'effectuent les paiements; elle est donc à jour. Plus de 85% des contribuables sont des salariés et presque tout l'impôt qu'ils ont à payer est retenu à la source par l'employeur. Tous les autres doivent acquitter la majeure partie de leur impôt durant l'année d'imposition. En conséquence, l'impôt est presque totalement perçu au cours de l'année pendant laquelle le revenu est gagné et il n'en reste qu'une petite part à payer au moment de la déclaration. Les perceptions pour une année financière donnée comprennent les montants déduits à la source